# Les relations entre les entreprises utilisatrices et les entreprises extérieures

QHSE

30/10/2026

## Public et prérequis

Chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels.

Aucun

## Les objectifs

- Identifier les dispositions réglementaires relatives aux travaux réalisées par une entreprise extérieure dans un établissement
- Appréhender les enjeux de la sous-traitance et les relations entre les entreprises extérieures et les entreprises utilisatrices
- Elaborer une démarche de prévention des risques de coactivité

## Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

La pédagogie repose sur les pratiques et les expériences des participants. Notre démarche fait alterner apports d'informations, échanges d'expérience, témoignages et mises en situation. Cette formation est animée par des spécialistes de la prévention et des risques.

L'AFPI acm Formation atteste que nos formateurs disposent d'un parcours professionnel significatif en lien avec l'action de formation et de compétences pédagogiques leur permettant de dispenser ce programme.

## Programme

**Le code du travail**

- Champ d'application et obligations
- Etapes clé de la démarche : inspection commune préalable, plan de prévention, coordination …

**Responsabilités de l'entreprise utilisatrice et de l'entreprise extérieure**

**Plan de prévention : contenu, types de travaux et mise en œuvre**

**Rôle de chacun :**

- Les acteurs de la prévention (CHSCT, Médecin du travail, …)
- Inspection du travail et la CARSAT / CRAMIF

**Introduction au cas des opérations de chargement et de déchargement**

- Contexte réglementaire
- Protocole de sécurité

*Etude de cas : réalisation d'une analyse des risques et rédaction d'un plan de prévention**

CENTRES DE FORMATION

**Lille, Boulogne, Hénin-Beaumont, Valenciennes, Maubeuge, Cambrai, St-Omer, Calais, Béthune**

DURÉE DE LA FORMATION

**1 jour**

ACCUEIL PSH

**Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.**

## Les + afpi

• 1300 Jeunes formés par an
• 600 contrats d'alternance à pourvoir
• 750 entreprises partenaires
• Accompagnement individualisé
• Diplômes reconnus par l'Etat

• Savoir-être, management, sécurité
• Pédagogie innovante (par projets, en îlots, projet Voltaire, Olympiades des métiers)
• Equipement en machines modernes qui préparent aux métiers de demain

**10 CENTRES**
dans le Nord Pas-de-Calais situés au coeur des bassins industriels et d'emploi

## Modalité d’évaluation

- Attestation

## Suivi de la formation

Le suivi de l’exécution de l’action se fait par :

- L’émargement de feuilles de présence par chaque stagiaire.
- Fiche d’évaluation de stage

## Version documentaire

PR5/ENR/01 V.3